



Hotte haute performance



Novax UV

CAPTER - FILTRER - EPURER L'AIR

LA SOLUTION POUR TRAITER GRAISSES & ODEURS

- 1 Hotte NOVAX UV CHEF
 - 2 Lampe UV
 - 3 Pressostat - contact de position
 - 4 Armoire de contrôle du système UV : ARUV
 - 5 Commande locale Marche/Arrêt UV : BCCA 1V
 - 6 Commande d'éclairage de la hotte (accessoire)
 - 7 Ventilateur d'extraction
- Rallonges fournies
— Raccordement client



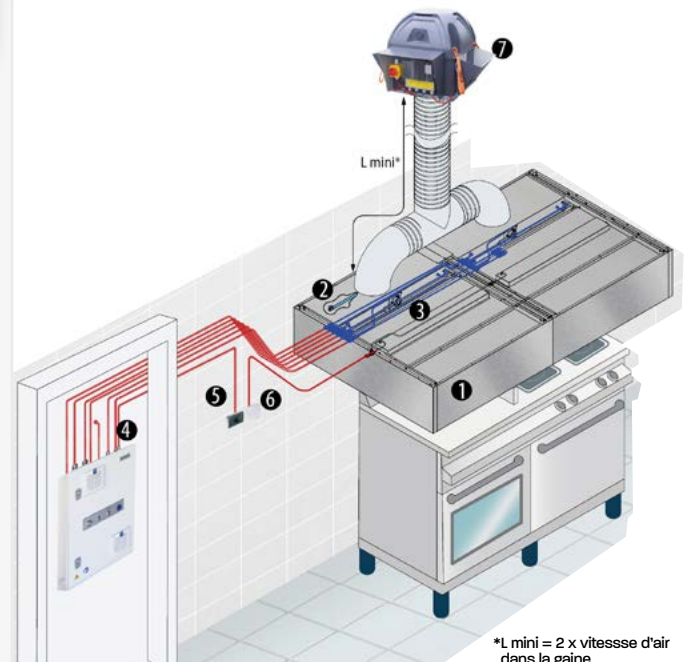
Système complet prêt à brancher

- Traitement des graisses et des odeurs
- Réduit le dépôt de graisses dans le réseau sur le ventilateur d'extraction
- Diminue les risques d'incendie
- Elimine la majeure partie des odeurs au rejet
- Débit variable possible avec un débit mini de 330 m³/h/ml de hotte
- Triple dispositif de sécurité pour éviter l'exposition directe aux UV
- Mise en service VIM



Lampe UV haute performance et longue durée :

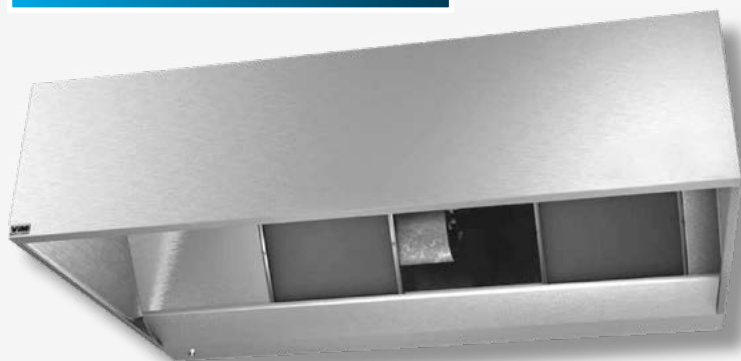
- Longueur 900m | Puissance 155w
- Longueur 1200m | Puissance 250w
- 2 lampes par module
- Sous l'action des rayons UV-C les molécules sont modifiées selon deux effets combinés, la photolyse et l'ozonolyse avec pour résultat de réduire le dépôt de graisse et de neutraliser les odeurs.



*L mini = 2 x vitesse d'air dans la gaine

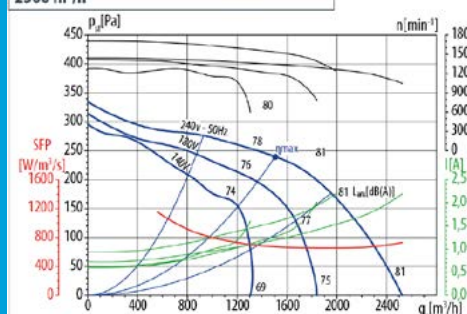


Vorax
CAPTER - FILTRER



- Hotte H 400 mm, motorisée, captation simple, adossée.
- Rejet vertical ou horizontal, modifiable sur site.
- Commande sensitive intégrée pour l'éclairage et la variation de vitesse du ventilateur.
- Fonction boost et sortie pour électrovanne gaz.
- Luminaire led encastré avec verre blindé de protection.
- 2 filtres chocs et 1 ou 2 tôles d'obturation inox.
- Construction autoportante sans fixation apparente.
- Faces apparentes en inox austénitique AISI 304L finition brossée SB.
- Faces arrière et supérieure en acier galvanisé.
- Gouttière périphérique. Organe de purge et bouchon en inox.
- Diamètre de raccordement préconisé 315 mm.
- Boîtier de raccordement IP55 hors du flux d'air, au-dessus de la hotte, prévoir une hauteur de 100 mm.

VORAX® BASIC G 400 / VORAX® BASIC G 500
2500 m³/h





CLIMATISATION POUR CAVE À VIN Monobloc traversant ONYX - MPCO



Le traversant MPCO Onyx offre une solution de climatisation performante et accessible, alliant technologie, savoir-faire et design Friax au meilleur prix.

Pensé pour une utilisation simple, il bénéficie d'un accès technique facilité grâce à un démontage rapide. Sa conception durable repose sur un circuit frigorifique R290, garantissant une performance optimale tout en respectant l'environnement.

Le climatiseur traversant MPCO Onyx est configuré pour maintenir votre cave à la température de conservation des vins idéale dans les périodes de fortes chaleurs.

Fidèle à la conception d'origine des climatiseurs Friax, il permet de rafraîchir sans déshumidifier la pièce où il est installé. Ceci est rendu possible grâce à un dimensionnement précis du système frigorifique et à l'utilisation du bac CWR (Cold Water Recycling) dessiné spécialement pour recycler l'eau de condensation naturelle de la cave. Attention toutefois, les caves au demeurant naturellement trop sèches ne seront pas ré-humidifiées.

Le contrôleur électronique à led blanche de dernière génération, positionné en façade, régule la température interne et contrôle la vitesse de ventilation du groupe en toutes saisons pour garder l'équilibre du système quelques soient les conditions extérieures à la cave.



Climatisation pour cave à vin ●

Volume cave indicatif : 48 m³
Débit d'air dans la cave : 442 m³/h
R290 Puissance frigo. : 1 kW

Référence	C46-RBFX3313A
Modèle	RBFX3313A/R
Dim LxPxH (mm)	546 X 354 X 500
Prix ht* 3474€	



Thermomètre infrarouge ●

Plage température -60 / +760°C
Visée circulaire
Résolution 0.5°C

Référence	C46-PDXX9002A
Modèle	52224-CC/R
Prix ht* 180€	

NOUVELLE RÉGLEMENTATION F-GAS ET LA CONTRIBUTION AUX QUOTAS.

Nous vous informons de la mise en application du nouveau règlement européen F-GAS 2024/573, adopté par la Commission européenne.

Ce règlement prévoit la réduction progressive, puis l'élimination des gaz fluorés à effet de serre d'ici à 2050. Conformément à l'article 17, paragraphe 5 de ce règlement, l'attribution des quotas pour la mise sur le marché des hydrofluorocarbures (HFC) sera désormais subordonnée au paiement d'une contribution de 3€ par tonne équivalent CO2.

À compter du 1er janvier 2026, les fournisseurs appliqueront une contribution «quotas F-GAS», calculée sur la base du Potentiel de Réchauffement Global (PRG) de chaque produit, à hauteur de 3€ par tonne équivalent CO2.

SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES approuvées F-Gaz III

Application		Fluide frigorigène actuel	Nouvel équipement	
			Faible GWP (<750) Solution transitoire	Très faible GWP (<150) Solution long terme
CLIMATISATION	Chiller	• R-134a (1430 - A1)	• R-513A (629 - A1) • R-515B (288 - A1)	• R-1234ze (1,37 - A2L) • R-1234yf (0,5 - A2L)
	Chiller Split / VRV	• R-410A (2088 - A1)	• R-32 (675 - A2L) • R-452B (697 - A2L) • R-454B (465 - A2L)	• R-1234ze (1,37 - A2L)
POMPE À CHALEUR	Monobloc (extérieur)	• R-410A (2088 - A1)	• R-32 (675 - A2L) • R-454B (465 - A2L)	• Propane* (R-290) (0,02 - A3) • R-1234yf (0,5 - A2L) • R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
	Split / Multi-split	• R-410A (2088 - A1)	• R-32 (675 - A2L) • R-454B (465 - A2L)	• R-1234yf (0,5 - A2L) • R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
FROID COMMERCIAL (Commerce de détail)	Centrale frigorifique multiposte >40kW	• R-448A (1386 - A1) • R-449A (1396 - A1)		• CO ₂ (R-744) (1 - A1) • R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
	Compresseur simple ou <40kW	• R-448A (1386 - A1) • R-449A (1396 - A1)	• R-454A (237 - A2L)	• R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
FROID COMMERCIAL (Hors commerce de détail) & PETITE INDUSTRIE	Groupe de condensation froid positif	• R-134a (1430 - A1)	• R-513A (629 - A1) • R-515B (288 - A1)	• R-1234ze (1,37 - A2L) • R-1234yf (0,5 - A2L)
	Groupe de condensation froid négatif	• R-448A (1386 - A1) • R-449A (1396 - A1) • R-452A (2139 - A1) • R-407F (1825 - A1)	• R-454A (237 - A2L)	• R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
	Cellule de refroidissement	• R-448A (1386 - A1) • R-449A (1396 - A1)	• R-454A (237 - A2L)	• R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L)
	Congélation / Surgélation	• R-448A (1386 - A1) • R-449A (1396 - A1) • R-452A (2139 - A1)	• R-454A (237 - A2L)	• R-454C (146 - A2L) • R-455A (146 - A2L) • CO ₂ (R-744) (1 - A1)

Source: climalife



CLASSEMENTS DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Le règlement F-gas (517/2014) est une réglementation de l'Union Européenne adoptée en 2014, qui vise à réduire les émissions de gaz fluorés (F-GAS)

Les fluides sont classés à l'aide d'un indice : PRG (Potentiel de réchauffement global) ou GWP (Global Warming Potential).

Calendrier de l'interdiction d'utilisation des fluides à fort PRG :

Fluides avec un GWP ≥ 2500 interdit à partir de 2020.

Fluides avec un GWP ≥ 1500 interdit à partir de 2022 à 2025.

Fluide avec un GWP ≥ 150 interdit à partir de 2030.